

3 place du Champsaur  
BP 50 026  
05001 GAP Cedex  
04.92.40.35.00  
[ddt@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:ddt@hautes-alpes.gouv.fr)

8 ter rue Capitaine de Bresson  
05010 GAP Cedex  
04.92.52 53 00  
[chambre05@hautes-  
alpes.chambagri.fr](mailto:chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr)

Gap, le 04 novembre 2022		Le Président de la Chambre d'agriculture et le Directeur départemental des territoires  aux  agriculteurs et agricultrices
--------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Objet :** Réunions d'information sur la PAC 2023-2027

**Pièce jointe :** Calendrier des réunions

**Madame, Monsieur,**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, entrera en vigueur le plan stratégique national (PSN) qui décline en France la politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027. L'approbation du PSN par la Commission européenne, le 31 août 2022, marque l'aboutissement de 3 années de travail menées par l'État et les Régions en étroite concertation avec les parties prenantes, notamment les représentants de la profession agricole, et la société civile.

Le PSN porte trois ambitions principales : économique, environnementale et sociale.

Il mobilise les instruments de soutien au revenu des agriculteurs, accompagne la compétitivité des exploitations et des filières notamment au travers des investissements et renforce les moyens alloués à l'installation en agriculture. L'ambition environnementale de la PAC est renforcée pour répondre aux grands enjeux que constituent, la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets, ainsi que la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, objectifs du Pacte Vert pour l'Europe.

L'introduction d'une conditionnalité sociale sur les aides de la PAC permettra de contribuer au bon respect de la réglementation européenne en matière de travail, tout en évitant les distorsions de concurrence

Afin de vous permettre de mobiliser les dispositifs de la prochaine PAC, la Chambre d'agriculture et la Direction départementale des territoires souhaitent, dès à présent, vous informer et échanger avec vous sur la base des éléments dont elles disposent, dans le cadre de réunions organisées et animées conjointement.

Vous êtes conviés à participer en fonction de vos disponibilités à ces réunions figurant dans le calendrier ci-joint. Espérant ainsi répondre à vos attentes, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Directeur Départemental des  
Territoires

  
Thierry CHAPEL

Le Président de la Chambre  
d'Agriculture des Hautes-Alpes

  
Eric LIONS

Calendrier des réunions d'information et d'échanges sur la PAC 2023-2027

<b>Jeudi 17 novembre 2022</b>	10 H	<b>GUILLESTRE</b>	Salle du Queyron
	14 H 30	<b>VILLARD ST PANCRACE</b>	Salle Culturelle
<b>Mercredi 23 novembre 2022</b>	10 H	<b>LA BATIE NEUVE</b>	Salle de la Tour
	14 H30	<b>ST BONNET EN CHAMPSAUR</b>	Salle de la Communauté des Communes
<b>Mercredi 30 novembre 2022</b>	10 H	<b>SERRES</b>	Salle Lucien Sallé
<b>Vendredi 2 décembre 2022</b>	10 H	<b>PELLEAUTIER</b>	Salle Polyvalente